

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	07
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	3.2.1 Ceyras - Aliénation Prix de vente d'un local commercial - Espace des Terres Rouges - Rés. Les Roujals

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Objet : 3.2.1. - CEYRAS - Aliénation
Prix de vente d'un local commercial - Espace des Terres Rouges - Rés. les Roujals

Le 29/10/2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196, n°AD/200921/H/22 et n°AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant que le local commercial (n°904) de 65 m² situé dans la résidence Les Roujals à Ceyras est loué depuis 2019 par l'exploitante d'un institut de beauté qui a demandé à en devenir propriétaire,

Considérant la vente en 2014 d'un local commercial de 64 m² sur cette même résidence à l'exploitant d'un salon de coiffure au prix de 70 000 €,

Considérant que le prix de vente telle que présentée à l'article 1 de la présente délibération, a été fixé en prenant en compte les caractéristiques du marché de l'immobilier local, et qu'il permet de réaliser une plus-value sur la cession,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De vendre ce local commercial au prix de 75 000 € net vendeur.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

CA 29/10/2024
DEV&MOA - AD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	08
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	3.1 Saint-André de Sangonis - Acquisition de la parcelle départementale AI 6 et d'une partie des parcelles départementales cadastrées AI n°4 et AI n°5 (AI4f et AI5d) sises dans la tranche 3 de la ZAC Nord pour une surface totale de 15543m ² (remplace la délibération n°11 du 20 août 2024)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024